

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 mai 2023

N° CP-2023-4-2-6

N° applicatif 5891

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ORGANISMES TOURISTIQUES

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un total de 67 000 €, à cinq associations qui œuvrent au développement touristique de l'Alsace, par la qualification de l'offre, ainsi que par l'organisation de fêtes traditionnelles alsaciennes.

1. Clévacances Alsace

Pour 2023, l'association sollicite un soutien à son fonctionnement de 30 000 €, comme en 2022 et en 2021. Les années passées, la subvention était répartie entre les deux Départements (15 000 € chacun).

Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le budget prévisionnel 2023 de Clévacances Alsace, en pièce jointe, s'élève à 146 800 € (145 900 € en 2022).

Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes.

2. Gîtes de France du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Les budgets prévisionnels 2023 ci-joints sont les suivants :

- pour l'association bas-rhinoise : 326 830 € (321 660 € en 2022).
- pour l'association haut-rhinoise : 303 100 € (318 000 € en 2022).

Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes.

Pour 2023, les associations sollicitent chacune un soutien à leur fonctionnement de 15 000 €.

Les années passées, le montant des demandes de subvention était similaire et les associations étaient soutenues respectivement par le Département du Bas-Rhin et par le Département du Haut-Rhin.

Ces montants sont inscrits au budget 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Gites de France 67, en plus de la subvention demandée à la Collectivité européenne d'Alsace, sollicite 7 500 € auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Alsace (conventionnement spécifique concernant le suivi des hébergements agro-touristiques et des fermes-auberges bas-rhinoises).

3. La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige

Le budget prévisionnel de la Fédération s'établit à 627 600 € pour l'exercice 2023 (603 900 € en 2022).

Les actions prévues en 2023 concernent l'animation du réseau et l'organisation du congrès annuel (46 000 €), le développement et la démarche qualité (18 500 €) et des actions de promotion / communication (63 130 €). Les charges d'administration générale s'élèvent à 499 970 €.

Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations des communes, constituent près de 94 % du budget.

Le montant de la subvention annuelle sollicitée à ce titre auprès de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 1 000 € pour l'année 2023, montant similaire aux années passées.

Il est inscrit au budget 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

4. La Ronde des Fêtes

En 2019, le Département du Haut-Rhin a versé 3 150 € à l'association, dans la continuité des années passées. A cette somme, s'est rajouté en 2020 le fonds d'urgence pour les associations du Haut-Rhin de 4 600 €. L'association a donc perçu 7 750 € en 2020 du Département du Haut-Rhin.

Pour 2021, La Ronde des Fêtes avait sollicité un soutien de 8 000 € : la Collectivité européenne d'Alsace lui a attribué une aide de 7 750 €, afin de maintenir le même montant qu'en 2020 dans cette situation de crise. Son bilan 2020-2021 s'est finalement traduit par un solde positif, résultant principalement de la mise au chômage partiel de l'assistance salariée et du ralentissement de l'activité de l'association.

En 2022, l'association a obtenu un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 6 000 € (sur une demande de 8 000 €).

Pour 2023, l'association demande un soutien de 8 000 €, sur un budget prévisionnel de 122 400 € (121 700 € en 2022). Aucune autre collectivité n'est sollicitée, mise à part ses communes membres.

Il est proposé de continuer à soutenir cette association à hauteur de 6 000 €, dont les crédits sont inscrits au budget 2023 de la Collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € à Clévacances Alsace, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ; elle sera versée en deux fois : un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de 2022, conformément au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- d'approuver la convention de partenariat 2023 correspondante, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Clévacances Alsace et de m'autoriser à la signer ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2022 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2022 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Fédération des Stations vertes de Vacances et des Villages de Neige pour son fonctionnement au titre de 2023 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2022 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à La Ronde des Fêtes pour son fonctionnement au titre de 2023 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2022 ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant total
P059	O006	P059E01	T80	(1212) 65-65748-633	67 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.